CONSEIL MUNICIPAL du **10 OCTOBRE 2011**

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

L'an deux mille onze le 10 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVEDOUX-PLAGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Marc CHAIGNE, Mmes Marie-Noëlle BINET, Simone "Julie" FOULQUIER, MM. Damien BLANC, Gilbert CADUC, Frédy MELLE, Jacques COUHÉ, Alain LACHAUMETTE, Jean-Pierre OLLIVIER, Mme Liliane PIGNOL, M. Nicolas PIGNOL, Mme Colette PIVETEAU.

Absents : M. Pierre NIVOIS pouvoir à M. Gilbert CADUC
Mlle Monique ROYER pouvoir à Mme Simone « Julie » FOULQUIER
M. Bruno-José GIOVANNINI, excusé.

Secrétaire de séance : M. Didier BOUYER.

ORDRE DU JOUR

1- **Extension de la Zone Artisanale : vente des lots**

2- **Tempête Xynthia : financement des travaux de voirie**

1- EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE : VENTE DES LOTS

L'opération de viabilisation et d'aménagement est maintenant achevée. La difficulté rencontrée aujourd'hui est d'ordre fiscal : la vente des lots de la zone artisanale sera-t-elle soumise à la T.V.A sur la totalité ou à la T.V.A sur marge ?

Le coût global de l'opération est de 757 000 € H.T. Le prix de vente des lots qui avait été fixé initialement était de 60,50 € / m² H.T. Pour mémoire le prix moyen du m² de terrain en zone artisanale dans l'Ile de Ré varie dans une fourchette de 200 € à 250 € / m².

Le prix de vente définitif ne sera fixé qu'après avoir obtenu des précisions du Centre des Finances Publiques sur le régime fiscal applicable en matière de T.V.A. La seule certitude que nous ayons au moment présent réside dans le fait que les 60,50 € ne seront pas suffisants. La fourchette de vente, en fonction des modalités retenues devrait être de 64 € à 66 €.

M. CHAIGNE précise que, dans l'hypothèse où la Commune pourrait opter pour la T.V.A. sur la marge, les droits d'enregistrement ne seraient alors que de 0,715 % au lieu de 5,09 % d'où une incidence positive de 0,88 € / m² pour les artisans.

F. MELLE rappelle que les premiers prix annoncés étaient de l'ordre de 90 à 100 € / m². Un prix de vente de 64 € n'est donc absolument pas élevé.

M. le Maire termine en ajoutant que l'inauguration de la Zone Artisanale a été repoussée, aucun acte n'ayant encore été signé. Elle a été fixée au vendredi 21 octobre 2011 à 17 h.

En conclusion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide,
- **de reporter** le débat sur ce point au Conseil Municipal du 14 octobre prochain dans l'attente de renseignements complémentaires du Centre des Finances Publiques sur le régime fiscal applicable en matière de T.V.A.

2- TEMPETE XYNTHIA : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE

Communication de M. le Maire (Art. L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :
Décision n° D.03-2011 du 5 octobre 2011 portant augmentation de la ligne de trésorerie interactive (LTI) n° 9611333112 pour un montant de 150 000 euros consentie par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

COMMUNICATION

Commission de révision des lites électorales :M. Jacques COCHARD ayant émis le souhait ne mettre un terme à ses fonctions de délégué du Tribunal de Grande Instance de LA ROCHELLE, M. le Maire a dû porter à la connaissance du Président du Tribunal, trois noms d'administrés parmi lesquels sera désigné son représentant.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 35.